

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 Octobre à 20h00, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 15 membres en exercice, s'est assemblé à la salle de réunion de la Commune de Valence sur Baïse, 14 place de l'Hôtel de Ville à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE GARCIA Béatrice, FILLATRE Rachael, MESTRE Monique, DUPY BIARD Marie-Christine, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT : SANGAY André

PROCURATIONS : BOUCON Patrick a donné procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, ROIRAND Nathalie a donné procuration à SAPIN Isabelle

SECRETAIRE : MESTRE Monique

ADOPTION PROCES –VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

CHOIX DE L'ORGANISME DE PRÊT POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les propositions du CREDIT AGRICOLE pour les offres suivantes :

- Long terme de 300 000 € pour les travaux pour un taux de 1.65 % sur 20 ans avec des frais de dossier à hauteur de 700 €.
- Court terme de 1 000 000 € pour le FCTVA et l'avance de subvention pour un taux de 0.65 % sur deux ans sans frais de dossier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Débat sur les orientations générales du projet de règlement local de publicité Intercommunal

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la transmission du rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2017.

Fixation des attributions de compensation pour 2017 sur la base du rapport de la C.L.E.C.T.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du montant de l'attribution de compensation à hauteur de 178 825.83 € pour 2017.

Modifications des statuts

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE ET AFFLUENTS

Demande de retrait du S.A.B.A. des Communes de Labarthe, Lasséran, Lasseube Propre, Lourties Monbrun, Saint Arroman et Saraman à compter du 31 décembre 2017

Le conseil municipal à la majorité (une voix contre, Paul CAPERAN) décide d'accepter les demandes de retrait du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents des communes de Labarthe, Lasséran, Lasseube Propre, Lourties Monbrun, Saint Arroman et Samaran à compter du 31/12/2017.

Modifications des statuts

Le conseil municipal à la majorité (une voix contre, Paul CAPERAN) décide d'accepter la modification des statuts.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de mandater le bureau d'études TECSOL pour redéposer un dossier à la CRE avec une proposition de prix de rachat à hauteur de 0.097 € pour la commission du mois de novembre.

PROPOSITION D'ACHAT DE L'HABITATION SITUEE, 2 AVENUE ERNEST VILA (MAISON DU PORT)

Achat de l'habitation

Le conseil municipal à la majorité (une voix contre, Paul CAPERAN), accepte d'aller en négociation avec Madame Elza GIOVANNONI pour essayer de négocier le prix d'achat de la maison.

Achat de du terrain

Le conseil municipal à la majorité (une voix contre, Paul CAPERAN), décide de proposer la mise en place d'un bail commercial 3, 6, 9 ans reconductible qui permettrait à Mademoiselle Elza GIOVANNONI d'y exploiter son activité et la Commune d'en garder la jouissance.

REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A L'UTILISATION DE LA SALLE DU CASTELLA DANS LE CADRE DU PERISCOLAIRE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en place un forfait à hauteur de 39.37 € qui sera versé par l'Association du Castella au titre de l'activité périscolaire pour l'année 2016-2017.

FUTURE ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
	PHASE 1	PHASE 2	TOTAL
CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000.00 €	50 000.00 €	150 000.00 €
CONSEIL REGIONAL	26 400.00 €	13 600.00 €	40 000.00 €
FEADER (Accessibilité)	26 400.00 €	13 600.00 €	40 000.00 €
ADEME	145 900.00 €	75 100.00 €	221 000.00 €
DETR	321 180.00 €	150 000.00 €	471 180.00 €
FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL	94 900.00 €	40 000.00 €	134 900.00 €
EMPRUNT	357 620.00 €	191 200.00 €	548 820.00 €
Total	1 072 400.00 €	533 500.00 €	1 605 900.00 €

ACCESSIBILITE – ECOLE PRIMAIRE ET SALLE DE JUDO

Demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2018

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire la demande de subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 25 % soit 10 242.24 €.

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DE L'AVENUE RENE CASSIN

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition du bureau d'études SCP Jean et PEREZ pour un montant de 3 020 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre qui s'achèvera au VISA soit, le montage d'un dossier original de consultation des entreprises, l'aide à l'ouverture des plis et analyse et l'établissement des marchés.

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Parcours de vélo cross : Proposition pour installation au complexe sportif.

Maison de santé : Désengagement de Monsieur GRANIER, Kinésithérapeute

SICTOM : Fermeture aux professionnels sur la déchetterie de Condom avec dépôts aux Ets DELILE

Monique MESTRE

Aire de jeux – Cité Coupéou

Henri LASSIS

Oustal : Sécurisation de la ligne internet

Incivilité : Achat d'appareils photos

Syndicat des Eaux de Caussens – Partie assainissement : Audit sur le choix du fermier, décision avant la fin d'année

Bulletin municipal : En cours de préparation

Béatrice BRETTE-GARCIA

Fleurissement : Mise en place d'arbustes devant le garage TABACCO

Chantal VERZENI

Sentier botanique : Dégradations

Paul CAPERAN

Parking Croix Verte : Date de l'ouverture

Pierres sur l'aire de repos : Responsabilité

Bernard LAPEYRE

Avenue du Bataillon de l'Armagnac : La pose des barrières a débuté

Cimetière : Réunion avec l'Association des Maires sur le règlement et la reprise de concessions abandonnées

Isabelle SAPIN

Place Voltaire : Dégâts à l'aire de jeux

Jean-Pierre PUYAL

Dire et Lire en l'Air : Point sur manifestation

Les Automnales : Point sur manifestation

Fin de séance à 21h55

Le Maire

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD